

Compte rendu Conseil Municipal du mercredi 10 juin 2021

Sous la présidence de Stéphane Ledru, Maire

Etaient présents : Mme Pichard et Rapicault, Ms, Artaud, Buon, Clément, Deshayes, Esnault, Jodeau, Leman.

Absentes excusées :

Margaux Belhachemi

David Sangleboeuf et Maude Bécue, procuration à Stéphane Ledru

Paméla Esnault, procuration à Stéphane Esnault

Hélène Toutin, procuration à Mélanie Rapicault

1. Demande de l'aide départementale à la voirie communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'investissement pour la voirie communale retenu et inscrit au budget 2021.

A savoir la réfection du VC n° 403 (Route de la Roche), VC n°122 (chemin de la Haute Roche), CR 15 (chemin des Petites Fauvelières), CR 13 (chemin des Ménardières), VC n°109 (chemin des Simonières), VC n°106 (chemin de Prehaut)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le devis HRC et le devis de M.S Terrassement,

-Dit que les travaux seront programmés sur plusieurs années. Les travaux retenus pour 2021

Sont le CR 15, le CR 13 et le VC 106 pour un total de 39 884 € HT, soit 47860.8 € TTC.

-Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de l'aide à la voirie communale.

Monsieur le Maire propose d'informer les riverains à l'occasion de ces travaux pour leur proposer de profiter du marché passé avec la commune pour réaliser des travaux sur leur chemin à leurs frais.

Vote à l'unanimité

2. Présentation et validation du nouveau contrat d'affermage avec VEOLIA

Suite à la réunion du 7 mai avec Mr Gérard, Monsieur le Maire présente le nouveau contrat d'affermage avec Veolia. Il s'agit d'une convention de prestation de service qui comporte les interventions urgentes avec un numéro d'astreinte en cas de besoin, le contrôle de la conformité des branchements neufs. Reste à charge pour la commune, les travaux d'investissement et la gestion des espaces verts. Coût pour la commune : 6 600€ annuels contre le versement par Veolia de la redevance d'assainissement de laquelle il faut enlever 150€ de coût de facturation aux usagers et 5€ par foyer (86 foyers sont desservis) soit 430€.

Pour information, en 2020, les produits d'assainissement pour Véolia s'élevaient à 13 741 euros. Il a été versé à la commune 5 686.36€.

Le contrat est signé pour 3 ans avec une reconduction d'un an. Sachant qu'en 2026, la Communauté de Communes devrait prendre la compétence assainissement, cette convention permettrait d'attendre cette prise de compétence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec Veolia.

3. Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI

Elaboré par les élus de la Communauté de Communes, il fixe les objectifs des politiques publiques à long terme. Il s'agit de grandes orientations stratégiques qui doivent trouver une réponse réglementaire pour permettre ensuite l'instruction des documents d'urbanisme. L'horizon du PADD est à prévoir pour dix à quinze ans.

Il définit les orientations générales de la politique de l'aménagement, de l'équipement, de l'habitat, des déplacements. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Cinq pôles sont dénombrés dans la Communauté de Communes : Connerré, Bouloire, Montfort-le-Gesnois, Savigné l'Évêque et Saint-Mars-la-Brière.

Monsieur Jodeau s'interroge sur le nombre de missions à mener dans le PADD, la qualité de vie dans des logements situés sur des parcelles de 400 m², sur le pouvoir des grandes communes par rapport aux petites.

Vu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

4. Devis Remplacement du moteur de volée de l'église

L'entreprise Bodet a signalé que le moteur de volée de l'église est à remplacer.

Un devis a été reçu d'un montant de 1977€ TTC.

La dépense de 1977€ doit être réglée au compte 2188 opération 49.

Vote à l'unanimité

5. Demande de la subvention Relance investissement communal

Dans le cadre de la mesure 86 de soutien à l'investissement communal, le Conseil Municipal souhaite demander une aide pour le projet :

Installation d'un réseau chaleur

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	47 500
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	28 500
FNADT	
Conseil Régional (Fonds Région investissement communal)	19 000
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<u>TOTAL</u>	95 000

Le conseil :

- **approuve le projet présenté par M. le Maire**
- **autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du plan de relance à l'investissement communal et au titre du Contrat Territoires Région 2020**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

6. Tarifs Cantine

A ce jour, les tarifs de la cantine sont les suivants :

Depuis 2015 : 3€ / enfants

Depuis 2017 : 4€ / adultes

Accueil de l'enfant qui amène son repas : 1€

Le coût d'un repas est compris entre 6.49 € et 6.25 €.

Ci-dessous différentes simulations :

Prix du repas	Taux d'augmentation	Reste à charge pour la commune
3€ recettes de 18144€		19 774,00 €
3,15€ recettes de 19051,20€	5% d'augmentation	18 867,49 €
3,20€ recettes de 19353,60€	7% d'augmentation	18 565,09 €
3,25€ recettes de 19656,00€	8,3 % d'augmentation	18 262,69 €
3,30€ recettes de 19958,40€	10% d'augmentation	17 960,29 €

4,50€ repas adultes	12,5% augmentation
---------------------	--------------------

Après discussion afin de s'aligner sur les tarifs des communes avoisinantes et essayer que les recettes représentent environ 50% du coût du service, la commission opte pour un prix de repas à 3.20€/enfants et à 4.50€/adultes.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs de la cantine à partir du 1^{er} septembre 2021 :

du repas enfant : 3.20€

du repas adulte : 4.50 €

-Utilisation de serviettes en tissu à la cantine : Mélanie Rapicault explique que dans un souci écologique et environnemental, la commission propose qu'à la rentrée, les enfants apportent leur serviette à la cantine. Il est proposé qu'ils en apportent deux pour qu'il y en ait une de change.

Après délibération, des serviettes en tissu seront utilisées à la cantine.

7. Règlement intérieur Cantine

Suite aux modifications apportées au règlement intérieur par le changement des tarifs de la cantine, l'utilisation des serviettes en tissu et le changement de nom de la cuisinière, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur de la cantine.

8. Ombrières

La SAS LE MANS SUN a sollicité la commune de SOULITRE pour l'accompagner dans sa démarche de transition énergétique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée reçue le 26 mai 2021 relative à l'occupation de parkings identifiés sur le territoire de la commune, et ce, à des fins d'installation de centrales photovoltaïques, sous forme d'ombrières.

Au regard des dispositions légales (article L2122-1-4 du CG3P), la commune doit publier par voie de presse un appel à manifestation d'intérêt spontané concurrent pour s'assurer au préalable de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrent sur les espaces fonciers identifiés, dépendants du domaine public communal.

La commune de SOULITRE décide de délibérer au Conseil Municipal de juillet une convention d'occupation temporaire du domaine public sur les espaces fonciers identifiés ci-dessous :

1) Parkings central – 10 Grande Rue – 72370 Soultré – Référence cadastrale : B 478. Projet d'installation d'ombrières de parking représentant une surface d'environ 200 m². Puissance globale de la centrale : 36 kWc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à publier par voie de presse un appel à manifestation d'intérêt spontané pour s'assurer de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrent sur les espaces fonciers identifiés.

Monsieur Jodeau propose de négocier la gratuité de la prestation pour la commune étant donné les 200 m² de surface et le gain pour la SAS Le Mans Sun

Vote pour à l'unanimité

9. INTRAMUROS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'un contrat d'adhésion et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile INTRAMUROS.

Ce contrat d'une durée de trois ans fixe le montant de l'abonnement annuel à 288€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'application INTRAMUROS à compter du 1^{er} septembre 2021 et charge Monsieur le Maire de signer le contrat d'adhésion.

En attente d'informations complémentaires sur les tarifs, la décision est remise au conseil du 6 juillet

10. Autorisation de célébrer les mariages dans la salle des fêtes

Suite à la demande de Monsieur le Maire au service civil du parquet du Tribunal judiciaire du Mans de pouvoir célébrer les mariages hors mairie pendant la période Covid, il informe le conseil municipal qu'il a reçu la réponse du tribunal l'autorisant à célébrer les mariages dans la salle des fêtes à condition :

Que les conditions de célébration soient solennelles (usage exclusif de la salle à cette finalité durant le temps des célébrations)

Que le transport et la bonne tenue des registres d'état-civil soient assurés

Que les consignes sanitaires soient respectées : une distance minimale de deux emplacements sera laissée entre ceux occupés par chaque personne ou groupe de personnes partageant le même domicile ; une rangée sur deux est laissée inoccupée.

Le Conseil Municipal prend acte de l'utilisation de la salle des fêtes municipale à la célébration des mariages.

11. Cession

Le conseil municipal a décidé d'acheter une nouvelle tondeuse au prix de 22 946,76 € TTC au compte 21751.

De cet achat est déduit la reprise du tracteur KUBOTA et du tracteur tondeuse JOHN DEERE. Cette reprise est de 15 600€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reprise de la tondeuse John Deere et du tracteur Kubota ainsi que l'achat de la tondeuse ISEKI au prix après reprise de 7 346,76€.

Divers

-Bureau de vote

1^{ER} Tour

BUREAU DEPARTEMENTALES 2021			
	PRESIDENT	SECRETARE	ASSESEUR
8 h - 10 h 30	S.LEDRU	D.SANGLEBOEUF	A.PICHARD
10h 30 - 13 h	S.LEDRU	N.ESNAULT	S.ESNAULT
13 h - 15 H 30	S.LEDRU	M.BECUE	J.ARTAUD
15 H 30 - 18 h	S.LEDRU	M.RAPICAULT	Matthieu RAPICAULT

BUREAU REGIONALES 2021

	PRESIDENT	SECRETAIRE	ASSESEURS
8 h - 10 h 30	S.LEDRU	D.SANGLEBOEUF	L.LEDRU
10h 30 - 13 h	S.LEDRU	N.ESNAULT	M.BUON
13 h - 15 H 30	S.LEDRU	M.BECUE	L.LEMAN
15 H 30 - 18 h	S.LEDRU	M.RAPICAULT	L.LEMAN

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021

ELECTIONS 27 JUIN 2021			
	PRESIDENT	SECRETAIRE	ASSESEUR
8 h - 10 h 30	S.LEDRU	L.LEDRU	D.SANGLEBOEUF
10h 30 - 13 h	S.LEDRU	N.JODEAU	M. BUON
13 h - 15 H 30	S.LEDRU	M.BECUE	D.DESHAYES
15 H 30 - 18 h	S.LEDRU	M.RAPICAULT	MATTHIEU RAPICAULT

ELECTIONS REGIONALES 2021

ELECTIONS 27 JUIN 2021			
	PRESIDENT	SECRETAIRE	ASSESEUR
8 h - 10 h 30	S.LEDRU	L.LEDRU	A.PICHARD
10h 30 - 13 h	S.LEDRU	N. JODEAU	S.ESNAULT
13 h - 15 H 30	S.LEDRU	M.BECUE	L.LEMAN
15 H 30 - 18 h	S.LEDRU	M.RAPICAULT	L.LEMAN

-Déclaration d'intention d'aliéner : La commune a renoncé à son droit de préemption concernant les parcelles nommée la Pointe, La Sapinière, les Lainvaines, La Pelouse, Le Grand Chemin, d'une superficie de 5 Ha 95 a et 74 ca appartenant à SAS Highway France Logistics 1.

-Installation de la fibre à la mairie et aux écoles : Les deux écoles et la mairie sont équipées de la fibre. La mairie attend la portabilité du numéro de téléphone.

-Division parcelle 1 rue de la Fromenté
Monsieur Barbier, géomètre à la Ferté-Bernard, est venu procéder à la division des terrains des maisons Levillain et Santos pour pouvoir acter la vente de la maison 1 rue de la Fromenté.

-Eco pâturage à la lagune - Compte Rendu du RV mercredi 9 juin à la lagune : Hubert Fournier de Moutons urbains s'est rendu sur le terrain de la lagune et a constaté que l'éco pâturage serait possible à la lagune, à condition de clore le bassin pour éviter les noyades.

-Argent de poche : proposition de la CDC
Mélanie Rapicault explique le projet de la Communauté de Communes de proposer aux 14 à 18 ans un chantier de un à cinq jours à raison de trois heures par jour pour mettre en œuvre un projet technique. Douze communes sont candidates. La commune de Soultré pense à l'aménagement d'un espace à la chapelle Sainte-Anne. Il s'agirait d'installer un banc, une poubelle et deux arbres
Ce chantier se déroulerait au mois d'octobre avec huit jeunes de Soultré avec un animateur encadrant et un agent de la collectivité. Les jeunes recevraient 15€ par jour.

-Aménagement au cimetière : Des pots XXL seront installés au cimetière. La question est posée quant au matériau de ces pots. Le béton ne serait-il pas trop lourd en cas d'accident de la route contre ce pot ?

-Champ Menant : Lancement d'une demande de devis pour le bureau d'études

-Renouvellement du contrat de balayage Veolia
Les réflexions sont en cours. La commune de Nuillé propose la mutualisation d'une balayeuse. Les agents auraient la charge de la passer sur les axes de la commune.
Monsieur le Maire propose d'en reparler au prochain Conseil Municipal

-Prêt d'un radar pédagogique : Par mail du 11/05/2021, Monsieur Bourguin, de la DDT, indique que le département sera en mesure de prêter un radar pédagogique du 19 juillet au 27 septembre 2021. Une convention a été signée par Monsieur le Maire à cet effet. Le radar pourrait être installé alternativement route de la Roche, route du Breil, sur le VC 121 entre le cimetière et la route de Montfort et Grande rue.

-Convention avec Allo Guêpes72 avec une prise en charge à étudier pour les habitants.
Suite à la lecture de la convention, Monsieur Deshayes demande si la gratuité du retrait d'un nid de frelons à moins de 10 mètres est valable pour une fois ou plusieurs fois ?
La décision est remise au prochain conseil après information prise et réflexion sur le pourcentage que pourrait prendre en charge la commune pour les interventions chez les particuliers.

-Horaires de la mairie pendant l'été

Pendant les congés de la secrétaire, une remplaçante du Centre de Gestion viendra tenir l'accueil de la mairie le : Mardi matin 27 juillet de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi après-midi 29 juillet de 14 h 00 à 17 h 00,
Vendredi 6 août de 13 h 30 à 16 h 30, mardi 10 août de 13 h 30 à 16 h 30.

-Contrôle des aires de jeux : l'entreprise SAGA LAB propose des tarifs très concurrentiels pour le contrôle des aires de jeux (303€). Aujourd'hui, les aires de jeux sont contrôlées par SOCOTEC (montant : 678€). Le Conseil Municipal souhaite que pour le prochain contrôle, en octobre 2020, l'entreprise SAGA LAB se charge du contrôle.

-Appro-vision : Centrale d'achats qui propose d'obtenir des prix plus intéressants pour les achats chez les fournisseurs actuels de la cantine : Relais d'Or, économie de 41%. (En 2020 : 1409€ d'achats) Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire signe la convention avec Appro-vision pour bénéficier de tarifs négociés pour la cantine de Soultré.

Fin : 23h

Prochain Conseil Municipal : le mardi 6 juillet